



Communauté
d'Agglomération
Sarreguemines
Confluences

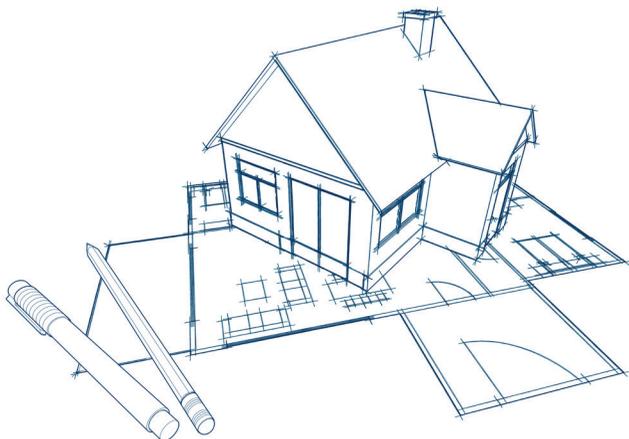
UN PROJET ?

**Pensez à prendre rendez-vous
avec un architecte du CAUE**

**UN SERVICE GRATUIT
PROCHE DE CHEZ VOUS !**

**financé par la Communauté d'Agglomération
Sarreguemines Confluences**

Prise de rendez-vous obligatoire
par téléphone au 03 87 28 97 42
ou par courriel à urbanisme@agglo-sarreguemines.fr



Conception et réalisation : Service communication
de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

57 Moselle
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

**CONSTRUIRE
RÉNOVER
TRANSFORMER
RÉHABILITER / PRÉSERVER
S'INFORMER**

DES PROJETS POUR VOTRE HABITATION ?

**PRENEZ LE TEMPS D'UN CONSEIL !
Avec un architecte du CAUE**



**Neutralité Disponibilité
Gratuité Proximité**



LE ROLE DE L'ARCHITECTE-CONSEILLER

L'architecte-conseiller du CAUE est à votre disposition gratuitement pour **tout projet de construction, de ravalement (avec ou sans ITE), d'aménagement ou d'extension**. Il saura vous orienter en écoutant vos attentes et vous apporter les éclairages nécessaires pour que votre projet se déroule au mieux.

DES CONSULTATIONS GRATUITES

Pourquoi prendre rendez-vous ?

- Parce que vous recherchez des conseils d'un professionnel compétent et indépendant qui vous donnera les explications vous permettant de prendre les bonnes décisions et de faire les choix les plus pertinents ;
- Parce qu'il est attentif à vos besoins et qu'il connaît bien le contexte local ;
- Parce que vous cherchez un intervenant qui puisse répondre à l'ensemble de vos questions architecturales, règlementaires, techniques et administratives.

Quand prendre rendez-vous ?

A n'importe quelle étape de votre projet mais de préférence le plus tôt possible. Il s'agira de vous conseiller au moment de la conception ou de la réalisation de votre projet dans l'objectif de vous permettre de faire les meilleurs choix.

Comment préparer l'entretien ?

Pour une réponse adaptée et personnalisée, apportez l'ensemble des pièces du projet : photos du terrain, du bâtiment et des abords, plan de situation et la liste de vos besoins.

LES PERMANENCES

Le CAUE de la Moselle assure des permanences régulières à la **Maison de l'Habitat à Sarreguemines**.

Pour prendre rendez-vous avec notre architecte, voir les modalités figurant au dos de cette plaquette.

La mission du CAUE se limite au conseil.

Elle n'entre dans aucune procédure de contrôle administratif.

Le **CAUE** vous garantit sa compétence et sa neutralité en s'interdisant d'assurer la conception ou la maîtrise d'œuvre de votre opération.

Le **CAUE** est une association, essentiellement financée par une part de la Taxe d'Aménagement prélevée sur les autorisations d'urbanisme.

Ceci garantit son **indépendance** à l'égard de tout service marchand.

CAUE de la Moselle
17 Quai Wiltzer
57000 METZ

Tél.: 03 87 74 46 06
Courriel : contact@caue57.com
www.caue57.com